

Virades à rollers 2011

Planning

Les vendredis 29 avril • 13 mai • 27 mai • 10 juin • 24 juin

Les consignes de sécurité

Même si le risque zéro n'existe pas, le respect des consignes de sécurité réduit considérablement les risques d'accidents.

Le staff (en chasuble orange) est responsable du bon déroulement de la randonnée. À l'avant de la voiture de la police municipale, à l'arrière du véhicule de la Croix-Rouge ou en dehors de la chaussée (sur les trottoirs par exemple), vous ne faites plus partie du cortège, vous n'êtes donc plus protégés.

- Le port du gilet réfléchissant est obligatoire.
- Le casque est obligatoire pour tous les pratiquants.
- Les autres protections sont très vivement conseillées.
- En toutes circonstances, suivre les directives du staff.
- Ne jamais oublier que la randonnée n'est pas une course de vitesse.
- En tête de cortège, il est strictement interdit de dépasser la première ligne de staffeurs.
- Obligation de rouler sur la chaussée exclusivement et le plus à droite possible pour faciliter le déplacement du staff.
- Interdiction de rouler sur les trottoirs (source régulière d'accidents).
- Interdiction de s'accrocher à tout véhicule accompagnateur.

Les conseils des éducateurs

Une randonnée agréable est une randonnée bien préparée. Voici quelques conseils :

- Entretenez votre matériel correctement (les axes sont-ils serrés ? les freins en bon état ?)
- Profitez de la balade, mais restez vigilants. Particulièrement en fin de randonnée quand la fatigue se fait sentir.
- Maîtrisez votre vitesse, ne vous laissez pas emporter.
- Ne partez pas le ventre vide.

La décharge de responsabilité

Je soussigné.....

Responsable légal de l'enfant.....

Numéro de la personne à contacter en cas d'urgence :

Autorise celui-ci à participer aux virades à rollers organisées par la Municipalité les vendredi 29 avril, 13 mai, 27 mai, 10 juin et 24 juin.

Obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans

Signature :